

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **23 (1887)**

Heft 5

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

XXIII^e Année.



1^{er} MARS 1887.

N^o 5.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Intérêts de la Société: caisse mutuelle. — Les trois buts de l'enseignement. — Biographie: Philippe-Albert Stapfer. — L'enseignement de la morale à l'école (correspondance). — A propos du système métrique (correspondance). — Bibliographie. — *Vaul*: Revision de la loi scolaire. — Contrôle de l'enseignement. — Travaux manuels. — *Jura bernois*: Enseignement du chant dans les écoles du Jura bernois. — Enseignement professionnel: Appel aux maîtres de dessin. — Partie pratique: Exercices de rédaction. — Calcul oral. — Problèmes pour jeunes filles. — Comptabilité

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Caisse mutuelle de secours.

L'une des idées les plus répandues de notre époque est exprimée par le beau mot de *solidarité*. Nous sommes assurés de rencontrer la sympathie des amis de l'*Educateur* en leur signalant la *Caisse mutuelle de secours et de prévoyance de la Société des instituteurs de la Suisse romande*. Nous possédons déjà un grand nombre d'adhérents, mais chacun comprendra que nous désirons étendre à des membres nouveaux les bienfaits de cette utile institution. Nous faisons appel aux abonnés du journal pour obtenir leur participation à cette œuvre de prudence et de solidarité; nous prions, en particulier, les anciens membres de nous amener de nouveaux souscripteurs qui nous encourageront dans la tâche entreprise.

Extrait du Règlement de la Caisse mutuelle de secours et de prévoyance.

« ART. 5. Fera partie de la *Caisse de secours et de prévoyance* tout instituteur, membre de la Société pédagogique romande,

qui versera une cotisation annuelle de 50 centimes. La cotisation sera payée de la même manière que le journal *l'Éducateur*, c'est-à-dire prise en remboursement avec le prix de ce dernier. »

Adresser les adhésions à M. Beausire, gérant de *l'Éducateur*, d'ici au 10 mars 1887.

LE COMITÉ.

LES TROIS BUTS DE L'ENSEIGNEMENT

Instituteurs de tous degrés, nous savons parfaitement quelle est notre mission à l'égard de la jeunesse. Encore est-il bien utile de nous la rappeler de temps en temps, car chacun sait, et comme le disait si bien ce causeur si profond sous forme légère qu'on nomme Montaigne : *l'homme est un être ondoyant et divers.*

Nous avons donc trois buts (je ne dis pas à remplir, cette expression n'est, dit-on, pas française) à atteindre, à réaliser.

Ces trois buts se résument en ceci : *donner des connaissances, — les transmettre de façon à cultiver la force pensante — et enfin rendre l'enfant bon, et meilleur s'il est bon.*

Donner des connaissances, chacun de nous cherche à le faire de son mieux et chaque leçon doit ajouter aux notions qui ont été inculquées dans les leçons précédentes. On peut réussir plus ou moins, mais il n'est personne d'entre nous qui ne sente que là est son premier devoir, le plus immédiat ; car à quoi servirait une école qui ne procurerait pas à ceux qui la fréquentent les notions usuelles, les éléments des connaissances dont se compose le programme, à commencer par la lecture, l'écriture, la langue et le calcul, auxquels s'ajoute le dessin assimilé à l'écriture et dont aucuns voudraient faire même le premier des arts graphiques à cultiver chez l'enfant. C'est là ce qu'on appelle la culture positive, matérielle.

Donner ou inculquer ces connaissances élémentaires de manière à *cultiver la force pensante*, est un but déjà plus difficile à atteindre. On a même de la peine à faire comprendre aux élèves-maîtres ou futurs instituteurs ce que cela veut dire. On croit parfois éclaircir l'idée en citant le mot de Montaigne : *Il faut forger l'esprit en le meublant et le meubler en le forgeant.* Mais loin de dissiper l'obscurité, on ne fait que l'épaissir, au contraire.

Il faut commencer par dire qu'on meuble l'esprit quand on y met des connaissances, et qu'on le forge, pour ainsi parler, quand on les inculque de telle façon ou suivant telle méthode que l'esprit soit aiguisé et fortifié par cette acquisition de connaissances ; que la libre activité de l'esprit, que la spontanéité soit mise en jeu ; que l'instruction acquise ne soit pas seulement affaire de mémoire, mais une conquête de l'intelligence.

Montaigne s'est expliqué peut-être plus clairement quand il a dit : *J'aime mieux que mon élève ait la tête bien faite que pleine.*

Une tête *pleine* manquera souvent de clarté ; la spontanéité y est étouffée par la matière apprise plutôt que comprise. On a comparé la *tête pleine* à un appartement tellement rempli et encombré de meubles qu'on ne peut s'y mouvoir à l'aise, et une *tête bien faite*, à un appartement où les meubles étant réduits au nécessaire et à l'utile, on peut s'y mouvoir librement, sans craindre de se heurter à l'un ou à l'autre. Si votre enseignement est clair, méthodique, progressif ; si vous en savez faire saisir les grandes lignes sans vous perdre dans les détails ; si vous excitez la fibre pensante par des questions appropriées, en parlant des choses connues, pour vous élever petit à petit aux choses ignorées ; si vous tirez parti de ce que l'élève sait déjà pour lui faire saisir ce qu'il ne sait pas encore, vous forgez l'esprit en le meublant et vous aurez des têtes bien faites plutôt que pleines.

Si l'on en croit le célèbre pédagogue allemand Diesterweg, c'est dans cette *excitation* de la force naturelle (*anregen*) et l'assimilation des choses que consisterait la véritable instruction.

Reste le but final et suprême de tout enseignement éducatif : rendre *l'enfant bon*. S'il était toujours bon de nature, comme le proclament certains optimistes, le troisième but et le plus élevé de l'école serait aisé à réaliser. Mais les instituteurs de l'enfance qui sont sincères avec eux-mêmes et avec les autres savent qu'il n'en est pas toujours ainsi. Et cependant, que dirait-on d'un instituteur qui se reposerait entièrement du soin de former le cœur et la conscience de ses élèves sur la famille, et qui se désintéresserait de la question éducative au point de se borner à l'instruction. Ne perdrait-il pas lui-même son plus beau titre, celui d'éducateur et tout l'ascendant que lui confère le sacerdoce de l'enseignement public ? Un instituteur qui se contente d'enseigner sans s'élever plus haut, risque fort de tomber dans le métier ; c'est un employé, un fonctionnaire tout au plus. Malheureusement, par la surcharge des programmes, le législateur scolaire peut contribuer à jeter l'homme d'école dans cette voie déplorable.

La question de la formation du caractère de l'enfance a été abordée au congrès de Porrentruy. Mais on avait eu, selon moi, le tort de compliquer cette question de celle de l'éducation des enfants vicieux, qui demande à être discutée séparément. Il en est résulté qu'on a parfois un peu perdu de vue l'objet principal, qui était de rechercher les moyens dont peut actuellement disposer l'instituteur pour agir sur le moral de l'élève, en dépit des influences contraires de la famille, des compagnons et du milieu enfin qui, ainsi que l'a montré le rapporteur général, M. Juillard, paralyse souvent l'action de l'école et du maître.

La question reste donc à l'étude comme une de celles qui ne sont jamais épuisées et qui s'imposent constamment à la sollicitude et à la méditation de l'homme enseignant et de tous les amis de l'éducation populaire.

Alexandre DAGUET.

BIOGRAPHIE PHILIPPE-ALBERT STAPFER

Ministre des Sciences et des Arts de la République helvétique
(1766-1840¹).

Il y a trois ans, qu'ici même, dans les colonnes de *l'Éducateur*, de 1884, paraissant alors à Genève, nous retracions à grands traits, la carrière si remplie, si féconde et si glorieuse de l'homme d'Etat suisse et du philosophe chrétien qui fait l'objet du grand ouvrage que nous annonçons. Dans notre notice qui prenait quatorze pages d'impression, nous exprimions le vœu qu'on fit paraître une biographie détaillée et complète de Stapfer. Nous avons le plaisir de voir aujourd'hui ce vœu se réaliser sous la plume consciencieuse et habile d'un instituteur secondaire bâlois, M. Luginbuhl.

Prenant Albert Stapfer à sa naissance, à Berne, le 23 septembre 1766 (et non à Brougg dont sa famille était originaire), son biographe bâlois nous le montre se livrant aux plus fortes études dans les universités allemandes, puis, installé dans sa ville natale comme professeur de théologie et ensuite en qualité de directeur de l'Institut politique de l'Etat de Berne, destiné à former la jeunesse patricienne pour les fonctions publiques.

Survint la révolution helvétique où Stapfer devait jouer un rôle prépondérant dans la sphère des études et de l'instruction publique qu'il chercha à centraliser pour faire de la Suisse entière un Etat vraiment national, civilisé et prospère.

C'est à mettre en pleine lumière l'activité extraordinaire de Stapfer comme grand promoteur de l'unité nationale par le développement des arts, des sciences, des lettres, de l'éducation publique, que M. Luginbuhl a consacré les deux tiers de son important et remarquable ouvrage. Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir parler de ce travail qu'en raccourci. Nous nous réservons d'en faire une critique plus étendue dans une des revues littéraires de la Suisse française, à laquelle Stapfer appartenait par sa mère, une dame de Moudon. Une grande partie des ouvrages de ce grand homme sont aussi écrits en français, et son ami, Alexandre Vinet, en a donné une édition, précédée d'une notice biographique de sa façon.

Nous nous faisons un devoir d'autant plus impérieux d'appeler l'attention des instituteurs sur la biographie de Stapfer que jamais le corps enseignant primaire n'a eu un plus grand et plus sage protecteur contre l'arbitraire des autorités et des communes.

L'enseignement, disait Stapfer, ne peut pas recevoir de coups plus funestes que les destitutions arbitraires qui sont ordinaire-

¹ Etude biographique et pour servir à l'histoire de la civilisation par Rodolphe Luginbuhl, Bâle 1887, chez Detloff, 589 pages in-folio avec un beau portrait de Stapfer.

ment le fait de quelques intrigants. Ceci était dit dans le premier rapport adressé par le ministre des arts et des sciences au directoire helvétique. C'était à l'occasion de la destitution de l'instituteur Détraz, de St-Saphorin, destitution approuvée et sanctionnée par la Chambre administrative du canton de Vaud, mais blâmée par le préfet du Léman². A. DAGUET.

² Albert Stapfer, page 137.

L'ENSEIGNEMENT DE LA MORALE A L'ÉCOLE

La Sagne, 10 février 1887.

A Monsieur le rédacteur de l'*Educateur*.

Monsieur,

En vous remerciant d'avoir bien voulu mentionner notre brochure sur l'*Enseignement de la morale à l'école*, permettez-nous de compléter l'impression qu'elle vous a faite.

Comme vous, nous reconnaissons que nos livres de lecture renferment un bon nombre de récits moraux; comme vous, encore, nous reconnaissons que notre corps enseignant s'efforce de développer le sens moral de l'enfance; cependant il nous semble qu'il y a beaucoup de lacunes dans cet enseignement. En ce qui concerne les morceaux de nos livres de lecture consacrés à la morale, il serait nécessaire de les ordonner dans un développement parallèle à celui de l'enfant. Ensuite, nous croyons que les efforts de nos instituteurs auraient de plus grands effets s'ils avaient suivi un cours de morale. Il y a une pédagogie pour l'enseignement de la morale comme pour l'enseignement des sciences et des arts. Cette pédagogie ne peut être connue qu'autant qu'elle est enseignée, elle ne peut être enseignée qu'autant que l'on possède la morale, laquelle est susceptible d'un enseignement. ainsi que le témoignent les cours que l'on y consacre dans les Facultés des lettres et de théologie. Nous pensons donc que le Gymnase pédagogique devrait être doté d'un cours de morale et que, conjointement, il y eût, dans les programmes des écoles primaires, des heures spécialement affectées à cet enseignement.

Agréer, etc.

Samuel GÉTAZ, pasteur.

Nous n'avons pas grand'chose à ajouter aux observations que nous avons faites dans le compte rendu de la brochure de M. le pasteur Gétaz. Nous nous bornerons à dire que l'enseignement de l'éducation morale trouve sa place naturelle dans le cours de pédagogie qui se fait à la section pédagogique ou Ecole normale, ainsi que dans le Manuel qui sert de guide aux élèves-maitres. Les leçons d'histoire et de langue offrent aussi mainte occasion de faire de la morale, et elle est d'autant plus efficace qu'elle est indirecte. Un cours spécial de morale n'aurait pas, selon nous, tout l'effet qu'on en attend. A. D.

A PROPOS DU SYSTÈME MÉTRIQUE

Dans son article bibliographique du N° 2 de l'*Educateur*, M. Lude parle des abréviations métriques, et dit avoir vu avec plaisir dans l'ouvrage dont il nous entretient l'arrêté du Conseil fédéral du 1^{er} juin 1880 et les abréviations nouvelles qu'il consacre. M. Lude dit aussi que ces abréviations devraient être plus généralement en usage, et leur emploi plus rigoureusement observé dans les écoles.

Nous avons certes beaucoup de respect et d'affection pour nos hautes autorités fédérales, et nous acceptons avec plaisir tous les ordres et les directions qu'il leur plaît de nous envoyer.

Cependant nous ne croyons pas que, dans le cas particulier, le Conseil fédéral, pas plus que le Comité international des poids et mesures, ait eu en vue l'enseignement de l'arithmétique dans les écoles primaires. Et la preuve c'est que les ouvrages français les mieux conçus sur cette matière (Guilmin, par exemple), laissent pieusement dans l'ombre le tableau des abréviations obligatoires, n'en parlent même pas, tandis qu'ils suivent un tout autre système.

En effet, comment admettre pour l'enseignement les notations indiquées, puisqu'elles ne font mention que des mesures les plus usuelles, comme de raison d'ailleurs?

Elles placent le maître devant trois alternatives :

1° Ou bien il ne fera étudier que les principales unités métriques, celles, précisément, qui sont inscrites dans l'ordonnance fédérale, et alors il devra renoncer à faire rien d'entier ni de complet; il devra renoncer à faire voir l'avantage essentiel de notre système de mesures, c'est à-dire son caractère décimal; il devra renoncer à répandre la manière la plus simple de résoudre toutes les questions qui s'y rapportent. Il lui sera impossible d'enseigner, par exemple, que chacun des chiffres d'un nombre de grammes représente des unités particulières, et que toute la série des mesures de poids se répartit également et sans la moindre lacune sur le nombre donné, les unités simples étant des grammes, les dizaines, des décagrammes, les centaines, des hectogrammes, les unités de mille, des kilogrammes, les dizaines de mille, des myriagrammes, les centaines de mille, des quinaux, les unités de millions, des tonnes, les dixièmes, des décigrammes, les centièmes, des décigrammes et les millièmes, des milligrammes. Il ne pourra pas profiter de cette admirable coïncidence et montrer que, pour trouver le nombre de kilogrammes équivalant au nombre de grammes donné, il n'y a ni multiplication, ni division à faire, mais un simple déplacement de la virgule. Il ne pourra pas poursuivre de même les transformations de toutes les autres espèces d'unités en multiples ou sous multiples, ni les transformations analogues dans les prix des marchandises.

2° Ou bien il complètera la liste des abréviations, peu importe comment; il devra alors créer des symboles plus longs s'il veut s'en tenir exclusivement aux minuscules, ou bien il dérogera au principe admis dans le tableau fédéral en utilisant les majuscules. Il aboutira infailliblement ainsi à un superbe gâchis, bien peu fait pour inspirer le bon sens et la raison à de jeunes écoliers;

3° Ou bien il fera comme font les Français: il admettra un système unique et complet de notation, les majuscules D, H, K, M désigneront les mots déca, hecto, kilo, myria, tandis que déci, centi et milli seront figurés par les minuscules d, c, m. Il arrivera à un tableau comme celui-ci, par exemple:

Mm	Mg	Ml		Mm ²	Mm ³
Km	Kg	Kl		Km ²	Km ³
Hm	Hg	Hl		Hm ² = Ha	Hm ³
Dm	Dg	Dl		Dm ² = a	Dm ³ = Ds
m	g	l	f	m ² = ca	m ³ = s
dm	dg	dl	d	dm ²	dm ³ = ds
cm	cg	cl	c	cm ²	cm ³
mm	mg	ml		mm ²	mm ³

Laquelle de ces trois alternatives est la préférable? A notre avis il n'y a pas de doute possible. Sans doute il faut insister davantage sur les mesures les plus usuelles, mais la connaissance de tous les intermédiaires est indispensable comme nous venons de le démontrer.

Que fera-t-on du tableau d'abréviations de l'école? Nous croyons qu'il est bon d'y revenir, mais seulement quand l'étude du système métrique est terminée, l'élève fait alors très facilement et sans qu'il en résulte le moindre dommage dans son esprit, les substitutions nécessaires.

Neuchâtel, 27 janvier 1887.

V. HULLIGER.

BIBLIOGRAPHIE

Lehrgang der italienischen Sprache für Schulen und zum Selbststudium, von Elsener, Professor in der Kantonsschule in Zug. Berne, Wyss. 2^e partie.

Nous avons annoncé la publication de la première partie de cette grammaire italienne de M. Elsener, zougais d'origine, mais né à Fribourg, où son père, professeur de musique, est tombé, en 1853, en combattant pour l'ordre légal et le gouvernement de cette époque. Nous avons loué la clarté et la marche méthodique de cet ouvrage, qui a obtenu les éloges de la presse de la Suisse allemande unanime, en tête la *Praxis* de M. Bühlmann, à Lucerne, et les Archives scolaires de Zurich.

La seconde partie se distingue par les mêmes qualités que la première, et nous pensons qu'une édition française de cet ouvrage, moyennant quelques modifications et abréviations, serait la bienvenue, soit dans la Suisse française, soit en France.

A. D.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

Revision de la loi scolaire.

Par circulaire du 1^{er} février dernier, le Comité cantonal invite les instituteurs vaudois à discuter dans l'*Educateur* la grosse question de la revision de la loi scolaire; il les engage en même temps à ne pas se perdre dans les détails, mais à porter toute leur attention sur un certain nombre de points fondamentaux qui dominant tout le débat. Je partage complètement la manière de voir de notre Comité, soit en ce qui concerne l'utilité d'une discussion publique du sujet à l'étude, soit surtout sur la nécessité absolue de restreindre l'examen auquel nous devons nous livrer. Nous ne sommes pas appelés, en effet, à élaborer de toutes pièces un projet de loi, mais bien plutôt à indiquer à l'Autorité supérieure les bases sur lesquelles nous désirons voir reposer la loi nouvelle.

Toutefois, si j'approuve l'idée mère qui a dirigé notre Comité, je ne puis plus le suivre dans le choix des questions qu'il nous propose. Si nous voulons entrer dans la voie qui nous est indiquée, nous aurons à examiner :

1^o La loi sur l'instruction publique primaire et le complément malheureux qui y a été ajouté en janvier 1882 ;

2° La loi sur l'organisation des Ecoles normales ;

3° La loi sur les pensions de retraite ;

4° Le décret organisant les cours complémentaires.

Or, n'oublions pas, d'abord, que la première de ces lois doit *seule* être revisée pour le moment ; toutes les propositions qui auront trait à un autre acte législatif seront inévitablement mises de côté par l'Autorité supérieure.

D'ailleurs, je le demande, est-il possible d'embrasser dans une seule étude un champ aussi vaste ? Ne nous exposons-nous pas forcément à tout effleurer et à ne rien approfondir, réalisant ainsi à nos dépens le proverbe bien connu : « Qui trop embrasse mal étroit » ? Et quand nous arriverons devant le Département avec des desiderata non suffisamment mûris, n'est-il pas à craindre qu'il ne soit pas tenu compte de nos vœux ?

Ces diverses raisons m'engagent à prier nos collègues de s'en tenir uniquement à la question qui nous avait d'abord été posée par notre Comité, d'accord avec le Département : *Revision de la loi sur l'instruction publique primaire.*

Nous trouverons là, même en nous bornant aux grandes lignes, un ample sujet d'études. Voyons plutôt. Outre les trois points indiqués dernièrement par le Comité — réélection périodique, paiement des instituteurs par l'Etat, bifurcation des études, — que je considère aussi comme capitaux, nous avons encore : enseignement religieux, fonctions d'église, classification des brevets, répression des absences, inspection des écoles, fourniture du matériel scolaire, qui, certes, ne sont pas des détails, mais bien des problèmes dignes de toute notre sollicitude.

Examinons donc tout d'abord et d'une manière attentive ces divers points ; cherchons surtout à provoquer dans l'opinion publique un courant d'idées favorable à la solution que nous désirons leur voir donner. Lorsque la loi nouvelle les aura tranchés définitivement, nous nous remettrons à l'œuvre et, dans une étude subséquente, nous pourrons rechercher quels sont les meilleurs moyens de former le corps enseignant et quelles seraient les modifications à apporter à la loi sur les pensions de retraite pour la rendre plus humanitaire.

J'ajoute encore que, si les cinq questions proposées en dernier lieu par le Comité se liaient étroitement, de façon que la solution donnée à l'une d'elles dépendit de celle que recevraient les autres, nous devrions forcément les étudier en même temps, mais il me paraît que rien de semblable n'existe ici.

Telles sont les réflexions que me suggère la dernière circulaire du Comité cantonal ; j'ose espérer que nos honorables collègues qui le composent ne seront pas froissés si j'exprime une opinion qui diffère légèrement de la leur. Ils sont trop intelligents pour ne pas comprendre que, lorsqu'il s'agit de matières aussi graves que celles qui nous occupent, il est du devoir de chacun de dire ce qu'il croit être dans l'intérêt de l'école et du corps enseignant.

H. P., instituteur.

Lausanne, 17 février 1887.

Dans son article sur les pensions de retraite, M. Colomb a bien voulu ne pas suspecter les intentions du comité cantonal, ce dont nous le remercions. En revanche, il professe au sujet de l'opportunité de cette étude une défiance qu'il cherche à communiquer aux lecteurs du journal.

Notre honorable collègue fait part à chacun d'« un étonnement douloureux » qui aurait peut-être perdu de son acuité si, avant de l'exprimer, M. Colomb nous eût interrogés directement sur les raisons qui ont fait proposer ce sujet au choix des collaborateurs.

Les craintes qu'il éprouve ne tiennent pas au fond même de cette étude, que nous pouvons laisser intacte pour le moment.

Il pense que le danger d'un remaniement défavorable de ces pensions n'existe *que si la question qui les concerne est agitée par la discussion*. C'est ainsi, croyons-nous du moins, qu'il faut interpréter sa lettre.

Or, *l'on a des antécédents qui établissent péremptoirement que ce danger existe, qu'il est indépendant de toute discussion préalable parmi nous*.

S'il entre dans leurs plans et convenances, vingt, trente députés pour un soulèveront ce point devant le Grand Conseil, soit de leur propre initiative, soit à la suite d'un simple incident.

Le fameux décret sur l'aliénation des sympathies, où en quatre articles on ne respire que remplacement, démission, renvoi à divers titres, n'a-t-il pas déjà autorisé la mise à la retraite, facultative il est vrai, des régents qui ont atteint leur trentième année de service ?

Encore un pas, et sans mot dire nous aurons la retraite forcée ; car les prétextes ne feront pas défaut pendant la durée des débats qui se préparent.

« Tenez-vous tranquilles ou l'on vous rognera votre pension de retraite » est un épouvantail assez fréquemment employé et quelque peu semblable à celui des musulmanes parlant du « roi Richard » à leurs enfants. Misérable argument de certains députés campagnards, il constitue un acte d'intimidation qui révolte sans convaincre.

Nous ne devons pas rester accablés sous de telles incartades, ce serait nous résoudre à l'impuissance. Notre rôle, au contraire, est d'éclairer l'opinion, de faire valoir nos droits auprès des gens bien intentionnés, quand l'occasion s'en présentera.

L'expérience nous a démontré d'ailleurs que les flatteries nous ont de tout temps été plus funestes que les dures paroles.

Ce n'est pas par des menaces qu'on nous a octroyé ce hors-d'œuvre appelé du beau nom de *cours complémentaires*.

Restons attentifs aux dispositions principales de la loi. Le moment est venu de travailler avec confiance et résolution. A notre prochaine assemblée générale appartient de se prononcer en temps utile sur les questions qui feront les objets de ses vœux.

Le Comité cantonal.

Ensuite des articles de MM. Colomb, Herzen et H. P., nous constatons ce qui suit :

1^o Trois ou quatre des points mentionnés dans notre circulaire du 1^{er} février paraissent généralement acceptés pour la discussion.

2^o D'autre part, certaines questions importantes soulevées par M. H. P., et auxquelles nous tenons beaucoup (C. art. 27), ont déjà fait l'objet, durant la Constituante, de promesses qui, nous l'espérons bien, ne seront pas vaines. Nous ne saurions toutefois engager nos collègues à commencer par là.

3^o Nous avons dû laisser intentionnellement au deuxième plan des sujets qui trouveront leur place dans l'étude détaillée du règlement et du programme (travaux manuels, etc.).

4^o Il importe que les préliminaires de la discussion publique ne soient

pas longs. Dès le prochain numéro nous comptons voir aborder une question de fond.

5° Enfin, nous répondrons aux observations bienveillantes de M. H. P., qu'en soumettant nos propositions *au choix des collaborateurs*, nous avons eu en vue comme lui un tout, l'avenir de l'école et du corps enseignant.

Au nom du Comité cantonal,
E. TROLLIET.

Contrôle de l'enseignement.

La correspondance de M. le professeur Herzen, et surtout la lettre publiée sous sa responsabilité et signée « un vieil expert, » ont soulevé quelques critiques assez vives à Lausanne. On y a vu une appréciation inexacte de la manière dont les examens sont pratiqués dans les établissements secondaires de notre ville, et une intention peu bienveillante envers le personnel enseignant de ces écoles.

Nous ne partageons pas les idées émises dans la seconde lettre relativement au rôle que l'auteur voudrait attribuer aux experts; nous espérons que l'impossibilité d'un pareil rouage serait démontrée par quelque personne plus compétente que nous; mais nous croyions qu'une discussion sur ce sujet n'était pas de nature à nuire à notre enseignement secondaire. Quant à des attaques personnelles, si nous avons eu le sentiment qu'il pût y en avoir dans cette communication, nous nous serions bien gardé de la publier, car si l'*Educateur* doit servir à la libre discussion des idées et des choses, il ne peut en aucune façon épouser les rancunes de qui que ce soit.

Du reste, M. Herzen garde seul la responsabilité de son article et de celui de son correspondant. — Toute rectification que l'on voudra nous adresser concernant le contrôle par les examens, tel qu'il est pratiqué dans les diverses écoles de Lausanne, sera insérée avec plaisir.

Sous rédacteur.

Travaux manuels.

Nous apprenons de source autorisée que notre Département de l'Instruction publique est loin d'être resté indifférent au mouvement qui s'accroît en faveur de l'introduction des travaux manuels dans les écoles primaires et secondaires :

Trois instituteurs ont été envoyés aux cours donnés à Berne pendant l'été dernier; ce sont : MM. Muller, à Montreux; Meylan, à Corcelles-sur-Chavornay et Jayet, à Lapraz.

Quant à la question de l'introduction des travaux manuels à l'Ecole normale, elle est actuellement à l'étude; sa solution, retardée par des difficultés matérielles, est près d'intervenir, et l'essai de ce nouvel enseignement pourra être prochainement commencé.

De plus, l'Etat s'intéresse au développement de l'enseignement professionnel par les cours agricoles qu'il organise chaque hiver, par des subsides à diverses sociétés qui poursuivent ce but, enfin par des bourses accordées aux jeunes gens qui font des études en vue de se consacrer plus tard à l'enseignement professionnel.

Il est superflu de rappeler que l'Ecole industrielle cantonale possède, depuis 1879, des ateliers de travaux manuels qui sont suivis annuellement

par cinquante à soixante élèves de 14 à 16 ans. Cet enseignement est fort goûté de la généralité des jeunes gens, et les résultats en sont très satisfaisants.

Sous rédacteur.

JURA BERNOIS

De l'enseignement du chant dans les écoles du Jura bernois.

Depuis longtemps des plaintes s'élèvent contre les livres de chant actuellement en usage dans nos écoles. Ces critiques en veulent surtout aux manuels des deux degrés supérieurs. Que reproche-t-on à ces manuels ?

Dès le premier jour de son entrée en classe, l'enfant est habitué à placer le *do* sur la première ligne de la portée. On le fait chanter ainsi jusqu'à l'âge de douze ans, même plus longtemps encore. Alors seulement, on lui enseigne à placer la tonique sur une autre ligne, c'est-à-dire à transposer. Donc, si des élèves, pendant leurs neuf années d'école, ne peuvent parvenir au degré supérieur (et il en est beaucoup), ils n'auront aucune connaissance de la clef de sol, de l'armure, de la transposition et de bien d'autres choses si utiles plus tard s'ils voulaient étudier des chansons pour se récréer ou simplement faire partie d'une société de chant ou de musique. D'un autre côté, tandis que l'enfant a dû consacrer six années pour apprendre la première gamme, il ne lui en faudrait que deux ou trois pour étudier toutes les autres. C'est absurde, chacun le reconnaîtra. Comment veut-on qu'un élève puisse étudier une douzaine de gammes en si peu de temps ? Il ne pourra jamais en acquérir qu'une idée incomplète, obtuse, souvent nulle. Il est temps, nous semble-t-il, de réformer l'état actuel de l'enseignement du chant dans nos écoles, ou, si l'on aime mieux, les manuels qui servent de base à cet enseignement.

Commençons par celui du degré inférieur. Les exercices y sont trop monotones ; au lieu de développer chez l'enfant le sentiment du beau et le sentiment musical, ils l'ennuient, le fatiguent et l'endorment. Qu'on en supprime donc la moitié ou les deux tiers si c'est nécessaire, pour les remplacer par de jolis petits chants faciles qui feront aimer la musique et en particulier le chant aux enfants ! Ne pourrait-on y introduire aussi de petits chants à deux voix ? Quel plaisir pour ces bambins de six à neuf ans d'étudier des chants à deux parties ! C'est si beau, une belle harmonie et de beaux accords ! Quel plaisir ils auraient de répéter sans cesse : « Ah ! nous apprenons aussi des chants à deux parties comme dans les autres écoles ; c'est parce que nous étudions bien. » Ils auraient de l'émulation. Mais passons.

C'est au degré moyen que cette réforme est le plus urgente, à notre point de vue. Jusqu'à ce moment, l'enfant a toujours placé la tonique sur la première ligne. Ne serait-il pas temps, maintenant, de lui faire connaître la clef de sol, c'est-à-dire de lui enseigner la véritable gamme de *do majeur* ? Avec quelques exercices, il arriverait en peu de temps à lire les notes aussi sûrement que si aucun changement n'avait eu lieu. La gamme de *do* serait étudiée avec des exercices et des chants écrits dans les mesures les plus faciles. Nous sommes persuadé qu'un an suffirait pour cette étude et que, passé ce temps, l'enfant serait familiarisé avec la clef de sol. La gamme de *do* étudiée, on passerait à celle de sol. On ferait comprendre à l'enfant pourquoi il y a un *dièze* à la portée. Par la transposition, il apprendrait que le *sol* est *do*, que le *la* s'appelle *ré*, que le *si* devient *mi*,

et ainsi de suite. Dans ce degré, on pourrait étudier encore la gamme de *fa majeur*. Pour faciliter l'étude de ces gammes, *sol majeur* et *fa majeur*, il serait bon d'étudier, simultanément avec la gamme de *do*, les tons accidentels *fa dièse* et *si bémol*, ainsi que l'usage du dièse, du bémol et du bécarre.

Dans le manuel du degré moyen seraient des exercices et des chants écrits dans les trois gammes les plus usitées. Il pourrait s'y trouver de même quelques tons accidentels.

Au degré supérieur, l'élève continuerait l'étude des autres gammes telle qu'elle a été commencée au degré moyen, avec des exercices et des chants renfermant de nouvelles difficultés rythmiques et mélodiques.

Nous voudrions donc avoir des manuels rédigés d'après le programme ci-dessus, car nous croyons fermement que l'enseignement du chant porterait plus de fruits. Notre désir serait aussi que les comités des Synodes prissent à cœur cette question importante pour en hâter la solution.

A. GROSJEAN, inst.

Corgémont, 5 février 1887.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Appel aux maîtres de dessin.

La Commission spéciale de la Société suisse d'utilité publique pour les études professionnelles perfectionnées a décidé de consacrer une somme de mille francs, en bourses, à l'étude des établissements professionnels de Lyon et Genève. Ces bourses seront accordées aux instituteurs des écoles professionnelles qui enseignent le dessin et éventuellement aussi le modelage.

On exige des maîtres qui auront la bourse un séjour ou stage de plusieurs semaines dans les établissements désignés et où ils s'initieront à l'organisation et à la méthode de façon à pouvoir en faire rapport à la Commission au mois d'août prochain. La tâche des maîtres choisis pour cette mission fera l'objet d'instructions spéciales.

Les instituteurs qui seraient disposés à accepter cette mission sont priés de s'annoncer jusqu'au 10 mars au secrétaire de la Commission, le Dr Hunziker, maître à l'école secondaire de Küssnacht (canton de Zurich).

PARTIE PRATIQUE

LANGUE FRANÇAISE

EXERCICES DE RÉDACTION

a) Degré inférieur. — *Leçons de choses.*

ALIMENTS. — **Le pain.**

CANEVAS. — pain ... aliment. — ... comprend ... parties ... mie ... croûte. — croûte ... extérieur ... dure... rousse. — mie ... intérieur ... tendre ... blanche. — ... fait ... pain ... farine ... blé. — ... pétrit ... farine ... eau ... sel ... obtient ... pâte. — ... divise... pâte... morceaux ...

cuit ... four ... nomme miches. — ... forme demi-sphérique. — artisan ... fabrique ... pain ... boulanger. — ... pain ... précieux ... l'homme.

Sujets analogues : le fromage, le beurre.

b) *Degré intermédiaire.*

BOISSONS. — **Le vin.**

Plan. — Définition. — Vendange. — Moût. — Fermentation. — Soins à donner au vin pour sa conservation. — Espèces de vins — rouges et blancs — mousseux. — Principaux crus de notre pays. — Comparaison. — Nommer quelques vins étrangers. — Maladies des vins (deviennent gras, tournent à l'acide, etc.). — Remèdes à appliquer. — Usage et abus de cette précieuse boisson. — Réflexions.

Sujets analogues : la bière ; les principales liqueurs distillées de notre pays.

c) *Degré supérieur.*

1. *Lettres.* — Lettre à un ami habitant une autre ville pour lui demander s'il connaît un magasin à louer et remplissant certaines conditions.

Plan. — Lieu, date et suscription. — Dire pourquoi on veut aller s'établir dans cette ville. — Indiquer le genre de commerce auquel on désire s'y livrer et en donner brièvement les raisons. — Rappeler les conditions que devrait remplir le local désiré : situation (près de la place du marché ; à proximité de la gare ou du débarcadère des bateaux, etc.) ; grandeur, dépendances (arrière-magasin, caves, etc.) ; appartement attenant ou non ; motifs à l'appui. — Espoir que l'ami pourra trouver un local répondant à ces exigences. Dans ce cas, plaisir que l'on éprouvera à être près de son ami. — Remerciements anticipés et salutations.

2. Réponse à cette lettre.

3. Lettre analogue d'un agriculteur à un parent habitant un autre village pour lui demander des renseignements sur un domaine à vendre ou à affermer ; un mas de vignes à cultiver, etc.

4. Réponse du parent.

Il est inutile d'insister sur l'importance actuelle de ce genre de sujets. De nos jours, chacun doit savoir écrire convenablement une lettre ; aussi l'école a-t-elle l'obligation de faire tous ses efforts pour bien préparer dans ce sens les élèves qui lui sont confiés.

Avant de proposer un sujet de cette nature, le maître initiera d'abord ses élèves à tout ce qui concerne la partie matérielle de la lettre : lieu et date, suscription, corps de la lettre, salutations, adresse, distances à observer, écritures, etc. Il insistera, en particulier, sur la forme que devra revêtir le style selon le caractère de la lettre : lettre officielle — d'affaires — de condoléances — d'invitation — intime — d'excuses, etc. De nombreux exercices dans ces divers genres habitueront les élèves à exprimer leur pensée sous la forme épistolaire. Le maître exigera que les directions données quant à la partie matérielle soient rigoureusement suivies.

ARITHMÉTIQUE

Calcul oral.

Degré inférieur.

1. Notre salle d'école a 5 tables ; la première table a 4 élèves et chacune des suivantes 1 élève de plus que la précédente. Combien d'élèves dans chaque table ? Combien dans les deux premières ? etc. Combien en tout ?

2. Le maître remet 2 plumes à chaque élève. Combien de plumes délivrées dans la 1^{re} table ? dans la 2^e ? etc.

3. Il remet à chaque élève un cahier de 10 c. pièce. Combien valent les cahiers délivrés à la 1^{re} table ? à la 2^e ? etc.

4. Le maître avait acheté 90 cahiers. Combien lui en reste-t-il à distribuer ? Combien chaque élève recevra-t-il encore de cahiers ?

5. Combien chaque élève recevra-t-il de cahiers en tout ?

6. Combien de cahiers auront été délivrés en tout à la 1^{re} table ? à la 2^e ? etc.

7. Combien la 1^{re} table recevrait-elle de cahiers si on en donnait 4 à chaque élève ? ou 5 ? etc.

8. Combien la 2^e table ? la 3^e table ? etc.

Les maîtres augmenteront ou diminueront les nombres donnés suivant la force de leurs élèves. — Après avoir été résolues de tête, ces questions peuvent servir de base à des problèmes écrits. Les maîtres apporteront aux nombres les changements nécessaires.

L. G.

Degré moyen.

1. Deux nombres valent ensemble 308, l'un vaut 28 de plus que l'autre. Quels sont ces nombres ? Rép. 140 et 168.

2. Trois ouvriers travaillent en commun et ont reçu 42 fr. Le 1^{er} a fait 3 journées, le 2^e 4, le 3^e 5. Que revient-il à chacun ? Rép. 10 fr. 50, — 14, — 17,50.

3. On partage 108 entre 4 personnes, de manière que la 1^{re} ait le $\frac{1}{4}$ de la somme, la 2^e le double de la 1^{re}, la 3^e et la 4^e se partagent le reste. Que revient-il à chacune. Rép, fr. 27 — 54 — 13,50 — 13,50.

4. Quelle différence y a-t-il entre les $\frac{3}{4}$ et les 0,75 d'une somme ? Rép. Point.

Degré supérieur.

1. Quel est le 4% , le 5% , le 3% , le $\frac{1}{2}\%$, le $\frac{1}{4}\%$ de 615. Rép. 24,60 — 30,75 — 18,45 — 3,075 — 1,538.

2. La $\frac{1}{2}$, le $\frac{1}{3}$ et le $\frac{1}{4}$ d'un nombre font 13. Quel est ce nombre ? — Rép. 12.

3. Les $\frac{2}{3}$ des $\frac{4}{5}$ d'un nombre sont 4. Quel est ce nombre ? Rép. $7\frac{1}{2}$.

4. Quel est le capital qui, placé à $4\frac{1}{2}\%$ pendant 4 mois, a rapporté 24 fr. Rép. fr. 1600.

5. Un billet de fr. 400, payable dans 90 jours, vaut combien aujourd'hui ? Taux de l'escompte 6% . Rép. fr. 394. P.

Problèmes pour jeunes filles.

Plusieurs instituteurs et institutrices se plaignent amèrement du peu de goût et d'aptitude que les jeunes filles de nos écoles témoignent à l'endroit du calcul.

Et cependant, peut-il être affirmé que le cerveau de la jeune fille soit inférieur à celui du jeune homme, sous le rapport des notions d'exactitude

et de précision ? Peut-on concevoir, dans le cas particulier, que l'imagination l'emporte sur le raisonnement et la réflexion ? Non.

La jeune fille a, au contraire, du goût pour le calcul et les sciences exactes, en général, mais il faut que les questions qui lui sont présentées répondent à ses occupations, à sa nature, à son développement et à son avenir.

Jusqu'ici, cette partie de notre éducation populaire a été trop négligée; dans la plupart des classes, les mêmes problèmes sont proposés indifféremment aux élèves des deux sexes.

Il est juste d'ajouter que nous possédons peu de recueils de questions d'arithmétique destinés plus particulièrement à cet enseignement spécial. Cependant, il peut être remédié aux inconvénients résultant de cette lacune, en modifiant, pour les jeunes filles, l'énoncé de la question à résoudre.

Pour faire droit à un vœu émis par quelques intéressés, nous donnerons de temps en temps quelques problèmes appropriés aux élèves filles de nos écoles.

1. Une jeune fille a placé successivement à la Caisse d'épargne : fr. 7,20 ; fr. 6,50 ; fr. 3,55 et fr. 0,95. Quel est son avoir ? (fr. 18,20).

2. Une ouvrière achète du canevas pour fr. 1,35, des aiguilles pour fr. 0,25, de la laine pour fr. 2,05, de la soie pour fr. 1,45, et il lui reste encore fr. 1,50. Combien a-t-elle dépensé ? Combien avait-elle d'argent ? (fr. 5,10 ; fr. 6,60).

3. Une couturière demande fr. 1,75 pour la confection d'une chemise. Il faut pour une chemise 2,20 m. de toile à fr. 2,20 le mètre, plus fr. 0,25 pour menues fournitures. D'après cela, à combien reviendraient 4 douzaines de chemises ? (fr. 317,76).

4. Dans une famille, on achète tous les jours 2 pains de 1,92 kg. chacun à fr. 0,34 le kg. et 1,5 l. de lait à fr. 0,18 le litre. Quelle somme cette famille dépense-t-elle par semaine et par an ? (fr. 7,60 ; fr. 395,20).

5. Une ménagère, voulant faire sa provision de confitures pour l'hiver, achète 3 paniers de groseilles à fr. 0,80 le panier, un dit de framboises à fr. 1,60 et 16 kg. de sucre à fr. 1,05. Elle a obtenu 25 kg. de gelée ; à combien lui revient le kg. ? (fr. 0,832).

6. Une femme achète 39 m. de toile pour faire une douzaine de chemises ; celles-ci coupées, il reste un bout de toile de 0,60 m. Combien a-t-elle pris de mètres pour chaque chemise ? (3,20 m.).

7. Une étoffe a 1,25 m. de largeur ; combien en faudrait-il de mètres pour recouvrir un plancher de 6,8 m. de long sur 4,5 m. de large ? (Rép. 24,48 m.).

8. Pour faire une paire de bas, dans ses moments de récréation, une élève a acheté 4 hg. de laine à fr. 7,50 le kg. ; il lui en reste 20 g. Chez le marchand, la paire de bas aurait coûté fr. 4,75. On demande ce que l'élève a gagné en les tricotant elle-même ? (fr. 1,90).

9. A son départ pour Berlin, une jeune fille remet à une parente fr. 600 ; celle-ci convient de lui en payer l'intérêt simple au 4 %₀. A son retour, la jeune fille reçoit, capital et intérêt, la somme de fr. 732. Combien de temps a duré son absence ? (5 1/2 ans).

10. Une femme demande à examiner plusieurs pièces de mérinos. On lui en présente deux pièces de même qualité, mais de largeurs différentes, l'une ayant 1,08 m., l'autre ayant 1/9 en plus ; la 1^{re} pièce est estimée fr. 4,50 et la 2^e fr. 5. A quelle pièce doit-elle donner la préférence ? (A l'une ou à l'autre).

FACTURE AVEC TARE

Monsieur Jaques Roth, à Bâle, vend à Jules Dick, négociant à Morges, les marchandises suivantes, expédiées par le chemin de fer. Valeur 3 0/0 à un mois. Marque J. D.

N° 108.	1 sac	café Rio	pesant brut	kg.	72,5.
109.	1 »	»	»	»	75.
110.	1 »	»	»	»	72,5.
111.	1 »	»	»	»	74.
112.	1 »	»	»	»	72,1.
113.	1 »	»	»	»	75.
114.	1 »	»	»	»	71,5.
115.	1 »	»	»	»	70,5.

Tare 1/2 kg. par sac, — à 73 fr. les 50 kg.

N° 82. 1 caisse savon pesant brut 124 kg. Tare 17,5 kg., à fr. 38,65 les 50 kg.

N° 185-6. 2 sacs riz étoilé de 100 kg. chacun, à fr. 27,50 les 50 kg.

ÉPICERIE — CAFÉS — SUCRES — SAVONS

DE

Jaques ROTH-KUSTER

28, rue de la Gare, 28 à BALE.

DOIT Monsieur Jules Dick, négociant, à Morges (Vaud), les articles ci-après, expédiés par chemin de fer, en gare. Valeur 3 0/0 à un mois.

Bâle, le 23 novembre 1886

Marque N°	Désignation des colis.	POIDS				Prix des 50 kg.	TOTAL	
		Brut.	Tare.	Net.				
J. D.		Kg.	Kg.	Kg.				
108	1 sac	72,5	0,5	72	kg. café Rio . . .			
109	1 »	75	0,5	74,5	» » . . .			
110	1 »	72,5	0,5	72	» » . . .			
111	1 »	74	0,5	73,5	» » . . .			
112	1 »	72,1	0,5	71,6	» » . . .			
113	1 »	75	0,5	74,5	» » . . .			
114	1 »	71,5	0,5	71	» » . . .			
115	1 »	70,5	0,5	70	» » . . .			
				579,1	kg. Fr.	73	845	50
82	1 c.	124	17,5	106,5	» savon »	38,65	82	30
185	1 sac			100				
186	1 »			100				
				200	» riz étoilé »	27,50	110	—
					Escompte 3 0/0		1037	80
					Fr.		31	15
							1006	65